

Régime de pensions du Canada (n° 2)

invalides et, deuxièmement, le fait que les cotisations et les prestations du Régime de pensions du Canada ne suivent pas la croissance des salaires canadiens moyens.

Je ne citerai ni exemples ni chiffres. Je tiens à dire, cependant, que les changements proposés au Régime de pensions du Canada visaient à augmenter sensiblement les prestations aux veuves et aux invalides ainsi qu'à majorer les prestations de retraite en haussant sélectivement le plafond des gains. Il est clair que de tels changements faisaient ressortir les dispositions d'assistance sociale du régime. Il est exact que le ministre en présentant le Livre orange sur la sécurité sociale a indiqué qu'il s'agissait d'un document de travail. Je ferais peut-être bien de citer un extrait de la page 2 de la préface de ce document qu'on appelle le Livre orange.

Ce document de travail représente la contribution du gouvernement à la mise en train de ce réexamen. Il n'est nullement question de prétendre qu'il apporte des solutions, ou qu'il puisse servir de panacée à toutes les faiblesses du système de bien-être au Canada; non plus, doit-on y voir une série de propositions définitives, avancées par le gouvernement canadien devant le Parlement et les provinces, pour législation et mise en vigueur dans les délais les plus brefs. Ce document vise plutôt à mettre en lumière les grandes lignes de principe et d'orientation qui permettraient, croyons-nous, d'édifier, à l'intention des Canadiens, un système de sécurité sociale, plus efficace et mieux coordonné.

À la même page, le ministre mentionne deux propositions précises, dont la seconde vise à modifier le Régime de pensions du Canada. On me permettra peut-être de citer l'extrait suivant de cette page:

Ce document comporte en particulier deux propositions que le gouvernement du Canada souhaiterait appliquer le plus tôt possible. La première propose que les allocations familiales et à la jeunesse soient sensiblement augmentées. Ce serait là une mesure prioritaire et, étant donné qu'elle semble avoir gagné la faveur des provinces en général, il y a tout lieu de croire qu'elle puisse être mise en vigueur dans des délais rapprochés. Nous proposons, en second lieu, de modifier le Régime de pensions du Canada de façon, sinon à supprimer, du moins à hausser le taux maximal actuel de relèvement des prestations et ce, en fonction de l'indice des prix à la consommation; de façon aussi à augmenter le maximum des gains ouvrant droit à pension (ce qui, en somme, augmentera au fil des ans, les versements maximaux de pensions). Aux termes de la Loi sur le Régime de pensions du Canada ces modifications ne peuvent être apportées sans l'assentiment des deux tiers du nombre des provinces constituant également les deux tiers de la population canadienne. Nous osons espérer que cet appui nous sera accordé.

Toujours dans le même document de travail sur la sécurité sociale au Canada, le Livre orange, à la page 20, le ministre décrit avec force détails la stratégie de l'assurance sociale. Dans ce document, il fait particulièrement allusion au Régime de pensions du Canada, au Régime d'indemnisation des accidentés du travail, au Régime d'assurance-chômage, au Régime des rentes du Québec et plus particulièrement à la 4^e proposition que je pourrais peut-être citer:

• (2130)

Que le gouvernement continue à encourager la collectivité à économiser afin d'être en mesure de parer aux imprévus de la vie ainsi que de prévoir des mesures, par le truchement des régimes d'assurance sociale, en fonction de la retraite. Que ces prestations, tout comme le revenu d'emploi, soient assorties le cas échéant d'un régime de supplément de revenu.

Ce qui apparaît aisément, c'est qu'en ce moment nous débattons encore une fois d'une stratégie de l'assurance sociale dans laquelle le Régime de pensions du Canada s'est vu accorder la priorité. Nous avons encore une fois l'impression, à mesure que nous lisons le livre orange, que nous discutons effectivement d'une forme pure d'assurance sociale et qu'une fois encore le gouvernement n'a pas

réussi à définir le rôle du Régime de pensions du Canada dans son système global de sécurité sociale.

Nous voici donc encore une fois en présence d'un régime qui présente des éléments d'assurance sociale n'exigeant pas de subsides internes et qui présente, en outre des éléments compatibles avec le bien-être social comportant des subsides semblables à ceux octroyés à d'autres programmes de maintien du revenu. Comme il semble que le Régime de pensions du Canada peut mettre l'accent sur les aspects de bien-être ou d'assurance du régime et comme le ministre a demandé un débat sensé et compatissant sur la question de savoir comment le mieux assurer la sécurité des revenus pour tous les Canadiens, et puisque le ministre a souligné l'importance vitale du Régime de pensions du Canada dans le tableau d'ensemble de la sécurité des revenus, il est certes absolument essentiel qu'il expose le rôle particulier que le Régime de pensions du Canada est appelé à jouer dans notre système de sécurité sociale.

Une autre question qui m'intéresse, c'est la précision des données actuarielles que l'on voit associées au Régime de pensions du Canada. Je ne suis pas un expert en la matière, mais j'ai l'impression que les experts n'ont pas rarement différé d'opinion en analysant les données actuarielles associées à un programme normal d'assurance. Assurément, lorsqu'un programme d'assurance sociale vient compliquer le problème, la validité des données actuarielles est doublement suspecte. Cela est important et je souhaite qu'au moment opportun le ministre expose les principes régissant cette question fondamentale très importante concernant le Régime de pensions du Canada par rapport à toute la structure de l'assurance sociale.

En terminant, puis-je ajouter que j'ai donné mon appui à cette mesure, mais je demanderais également au ministre de donner suite aux affaires dont ont parlé d'autres députés. Le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) a parlé cet après-midi de questions précises. Il a mentionné l'approbation tardive des pensions. Je suis d'accord avec lui là-dessus.

En outre, il a été question de la prestation au survivant, de la prestation d'invalidité ainsi que du traitement égal qui devrait être accordé aux conjoints et aux enfants des cotisants masculins ou féminins. À l'heure actuelle, les veufs de celles qui ont versé des cotisations ne sont pas admissibles aux pensions à moins que le revenu de la femme n'ait constitué plus de la moitié du revenu familial.

Une fois encore, je félicite le ministre d'avoir proposé des modifications importantes, mais je lui demanderais de voir à un moment opportun s'il serait possible de répondre aux questions que j'ai soulevées.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, comme toujours, les remarques du député de Laurier (M. Leblanc) m'ont intéressé. Il a peut-être exagéré, je ne sais pas, mais il a certainement comblé d'éloges le ministre qui a semblé un peu embarrassé. Le ministre a déjà passé pour l'éminence grise du cabinet, mais tel que je l'ai vu pendant le discours du député de Laurier, il avait plutôt l'air d'une éminence rouge. Je crois qu'il est en réalité très modeste et c'est peut-être pourquoi cet éloge l'a embarrassé. Il n'en a pas l'habitude. Je crois moi aussi que le ministre mérite des louanges, mais je n'ai pas l'intention de me prosterner devant les fonts de Saint-Marc.

Le député de Laurier a fait des déclarations. Naturellement, il se réjouissait du résultat des élections d'hier au Québec. Je lui rappelle que, il y a un an ce soir, les députés de son parti n'étaient pas aussi satisfaits du résultat des élections générales au Canada. Le député de Laurier a